

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 3 mai 2021, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 1125, rue Notre-Dame, constitué du lot portant le numéro 2 133 223 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre l'aménagement d'un accès aux logements donnant sur la rue Notre-Dame, et ce, bien que le Règlement prévoie qu'un accès aux logements situé dans la zone C-415 doit être localisé sur une rue transversale à la rue Notre-Dame;
- de permettre l'implantation d'un bâtiment principal projeté à une distance de 1,03 m de la limite avant du terrain, et ce, bien que le Règlement prévoie une marge minimale de recul avant de 1,2 m.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant minuit le 2 mai 2021, à l'adresse lachinegreffe@montreal.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 16 avril 2021.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of May 3, 2021, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 1125, rue Notre-Dame, on lot bearing number 2 133 223 of cadastre du Québec.

This exemption would allow

- access to housing on rue Notre-Dame to be set up, despite the fact that the Bylaw requires that access to housing in Zone C-415 be located on a street that crosses rue Notre-Dame;
- the location of a main building at a distance of 1.03 m from the front lot line, despite the fact that the Bylaw requires a minimum front setback of 1.2 m.

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before midnight on May 2, 2021, at lachinegreffe@montreal.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this April 16, 2021.